

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Recettes fiscales, commerce extérieur : les Douanes affûtent les procédures

GMNN  
Libreville/Gabon

**P**OUR optimiser la collecte des recettes fiscales, veiller au mieux à la sécurité des consommateurs et promouvoir le commerce international, il est important que les missions de contrôles douaniers soient plus efficaces. Pour ce faire, les agents des douanes du Gabon doivent posséder les rudiments nécessaires à la réalisation de leurs missions.

À cet effet, ces derniers prennent part, depuis hier à Libreville, à l'atelier de formation sur la facilitation des procédures douanières. Une rencontre organisée

par le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), en collaboration avec les autorités douanières gabonaises et l'administration des douanes et impôts indirects (ADII) du royaume du Maroc.

Les échanges visent à contribuer à la modernisation des procédures du commerce extérieur ; permettre aux cadres gabonais de s'enquérir des meilleures pratiques douanières dans les thématiques ciblées ; partager l'expérience marocaine sur l'évaluation en douane, le tarif douanier, la surveillance douanière, la prévention des fraudes et le contrôle ; identifier les besoins spécifiques du Gabon dans les domaines sus-

mentionnés, etc.

Non seulement cet atelier s'insère dans le cadre du programme du CIDC sur la facilitation du commerce, mais il met aussi en évidence la volonté du Gabon et du Maroc de renforcer leur coopération via le partage d'expériences. Ledit programme est de nature à contribuer à la réduction des barrières au commerce entre les pays membres, par le biais de l'assistance technique concernant la modernisation des procédures du commerce extérieur, selon les meilleures pratiques internationales.



Photo: AN

Les échanges lors de l'ouverture de l'atelier.

## Journée mondiale du consommateur : le taux d'accès à l'électricité trop élevé

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

**L**A communauté internationale célèbre demain la Journée mondiale des consommateurs (JMC) sous le thème " Autonomiser les consommateurs par une transition vers des énergies propres ". Au Gabon, la JMC 2023 se commémore dans un contexte où les missions de consommation et de protection du consommateur sont placées sous les auspices d'un nouveau département ministériel : celui de la Lutte contre la vie chère et de la Consommation.

De plus, le Premier ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, a confié à ce département ministériel la mission d'accélérer la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de protection des consommateurs qui s'arrime aux défis majeurs de l'économie de marché. La notion de protection du consommateur pourrait prendre en compte l'état des "prix excessifs" au regard de l'écart entre prix des produits au sortir des usines, et ceux facturés au client final.

En rapport avec le thème de 2023, les chiffres de la Banque



Photo: Anita Jordanah Tsoumbal L'Union

**Lampadaire à panneaux solaires, des énergies renouvelables.**

mondiale montrent qu'au Gabon le taux d'accès à l'électricité s'élève à 91,6 %. En zone rurale cependant, ce taux chute à 27,76 %. Dans sa transition énergétique, le Gabon ambitionne donc de passer d'un mix énergétique composé à 60 % d'énergies fossiles, pour atteindre d'ici 2030 un mix énergétique 100 % propre, dont 80 % d'hydroélectricité et 20 % issues d'autres sources comme les centrales photovoltaïques en projet dans des localités reculées du Gabon.

Cette JMC est l'occasion d'apprendre plus de ce que prévoient les acteurs pluriels de la consommation.



Communiqué de presse N°01/2023

Date : 13 mars 2023 - Media contact : [contact@onecgabon.org](mailto:contact@onecgabon.org) - tel: +241. 66.75.90.38 / 11.44.55.28

### ELECTION DU CONSEIL DE L'ORDRE NATIONAL DES EXPERTS COMPTABLES DU GABON

L'Ordre National des Experts-Comptables du Gabon (ONEC) informe l'ensemble de ses membres de l'élection portant renouvellement du Conseil de l'Ordre.

En application des dispositions des articles 51 et suivants du règlement intérieur de l'ONEC pris par arrêté n°001559/MEFSN du 11 octobre 2019, **le Conseil de l'Ordre réuni en session le 11 mars 2023 a fixé la date de la prochaine élection au 14 octobre 2023.** Le lieu et l'heure de la l'élection feront l'objet d'une communication ultérieure.

Il est rappelé que le scrutin est un scrutin de liste, majoritaire à deux tours.

Les listes de candidature doivent être adressées au Secrétaire Général du Conseil de l'Ordre par lettre contre accusé de réception au plus tard le **30 août 2023** avant dix-huit heures. Chaque candidature contient en annexe un programme électoral et un plan d'actions détaillés portant sur toute la durée de la mandature.

Chaque liste doit contenir expressément un titre et doit comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir ainsi que les noms et prénoms usuels, date et lieu de naissance, adresse professionnelle et signature de chaque candidat.

Aucun membre ne peut être sur plus d'une liste. Est nul et non avenu l'enregistrement de listes portant le nom d'un ou plusieurs membres figurants sur une autre liste de candidats.

Le Secrétaire Général de l'ONEC se tient à la disposition des membres souhaitant des informations ou des précisions sur l'élection.

**Le Secrétaire Général**

A propos de l'ONEC :

Régie par la loi 022/2017 du 26 janvier 2018 portant création de l'Ordre National des Experts Comptables du Gabon (ONEC) et réglementant la profession d'Expert-comptable en République gabonaise, l'ONEC, à travers ses missions, développe, promeut et fédère les métiers de l'expertise-comptable au Gabon. A travers la qualité des rapports et prestations qu'il exige de ses membres, l'ONEC a pour mission de soutenir la croissance économique, renforcer la confiance des investisseurs dans les informations financières et faciliter l'accès au crédit. La loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie sont disponibles sur le site de l'ONEC ou sur demande.  
Web: [www.onecgabon.org](http://www.onecgabon.org)